

COLLÈGE

Demi-pensionnaire

Tarifs 2023

Les tarifs sont fixés par le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées pour l'année 2023 et votés au conseil d'administration du 01/12/2022.

1. Demi-pensionnaires 5 jours :

Janvier/mars 2023	Avril/juillet 2023	Septembre/décembre 2023	Total année 2023
163.20 €	172.30 €	208.50 €	544,00 €

2. Demi-pensionnaires 4 jours :

Le repas non pris est obligatoirement celui du mercredi.

Janvier/Mars 2023	Avril/Juillet 2023	Septembre/Décembre 2023	Total année 2023
148.10 €	155.00 €	192.90 €	496.00 €

* En fonction des nouveaux tarifs 2024 votés par le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, les prélèvements d'ajustement du 2^{ème} et 3^{ème} trimestre seront modifiés.

Moyens de paiement

➤ **Le prélèvement automatique est vivement recommandé (sauf pour les élèves boursiers).**

Il permet de lisser les versements et d'éviter tout oubli de paiement.

- Si vous avez souscrit au prélèvement automatique en 2022-2023, il est reconduit automatiquement. Aucune démarche n'est à effectuer SAUF en cas de changement de comptes bancaires (fournir le nouveau RIB)
- Pour les nouveaux élèves (6^{ème}) et les familles intéressées, il suffit de renseigner le mandat de prélèvement (feuille jointe) et de fournir un RIB avant le 10 septembre 2023.
- Le passage de l'établissement à l'application financière Op@le impactera le calendrier et le montant des échéances à partir du 01/01/2024. Voici un tableau récapitulatif sous réserve des modifications engendrées par Op@le et par les changements de tarifs au 01/01/2024 :

Trimestre	Dates des prélèvements	DP 4 jours	DP 5 jours
Trimestre 1 Septembre à décembre 2023	13 octobre	50.00 € (part fixe)	70.00 € (part fixe)
	6 novembre	50.00 € (part fixe)	70.00 € (part fixe)
	6 décembre	79.00 € (ajustement)	68.50 € (ajustement)
Trimestre 2 Janvier à mars 2024	6 février	50.00 € (part fixe)	55.00 € (part fixe)
	6 mars	50.00 € (part fixe)	55.00 € (part fixe)
	5 avril	48.100 €*(ajustement)	53.20 €*(ajustement)
Trimestre 3 Avril à juillet 2024	6 mai	52.00 € (part fixe)	58.00 € (part fixe)
	5 juin	52.00 € (part fixe)	58.00 € (part fixe)
	5 juillet	51.00 €*(ajustement)	56.30 €*(ajustement)
TOTAL		496.00 €* 	544.00 €*

➤ **Autres moyens de paiement : télépaiement, chèque ou espèces.**

Le service intendance se tient à votre disposition pour tout complément d'information par téléphone (05 62 97 47 47) ou par mail (intendance.argeles65@ac-toulouse.fr).